

CDE35 - Comité Directeur du 28/01/2010

Ordre du Jour

1. Compte Rendu du Championnat d'Ille et Vilaine Jeunes
2. Préparation du Championnat de Bretagne Jeunes
3. Dossier de Subvention CNDS 2010
4. Compte Rendu du Championnat Scolaire Départemental 2010
5. Le Plan Sport-Emploi

1. Compte Rendu du Championnat d'Ille et Vilaine Jeunes

Cette compétition est une réussite dans son ensemble. Le club de Liffré a fait preuve d'un grand professionnalisme dans l'organisation du tournoi. Il pourrait être judicieux d'organiser un briefing des arbitres le soir du 1er jour afin d'éviter tout souci d'appariement pour le lendemain.

2. Préparation du Championnat de Bretagne Jeunes

La convention entre la Ligue et le Comité est signée lors de la réunion du comité directeur de la Ligue (le 12/12/2010), malgré quelques difficultés dans le budget pour les coupes. La Ligue prend toute l'organisation à sa charge mis à part la buvette et l'hébergement (contrairement aux années précédentes) dont les charges et recettes dépendent du CDE.

Les préparatifs sont en bonne voie et l'organisation ne devrait pas poser de problèmes.

Le CDE35 ne subventionnera pas (contrairement à ce qui était espéré lors de la rédaction du plan de développement) le déplacement des jeunes qualifiés au Championnat de France des Jeunes, c'est le rôle de l'échelon supérieur.

3. Compte Rendu du Championnat Scolaire Départemental

Dans l'ensemble, la participation de cette année au championnat est en progrès, au même niveau que "l'année de référence" (2007), qui bénéficiait de la possibilité d'ententes entre établissements scolaires pour la formation des équipes.

Malgré la disparition du lieu de jeu de Fougères et les difficultés engendrées, ce résultat est encourageant. A noter la très forte participation sur le lieu de jeu de Liffré, où la dynamique poursuit son cours. Il pourrait être judicieux de prévoir deux arbitres sur place pour les prochaines sessions. Pour atteindre l'objectif du CDE en matière de championnat scolaire (400 joueurs en 2013) et avec la disparition du lieu de jeu de Fougères, il serait judicieux de rechercher de nouveaux lieux de jeu (en particulier dans l'est de Rennes). Montauban et Vezin ont été rapidement évoqués. Il est également nécessaire de ne pas reproduire les mêmes erreurs.

Une note aux arbitres : Sur la grille de classement, l'établissement scolaire des jeunes devrait être mentionné plutôt que le nom de leur club.

D'une manière générale, malgré la réussite de ce championnat, nous avons manqué d'anticipation et de communication efficace (la plaquette éditée avec l'aide de BNP Paribas n'a pas donné de résultats tangibles). Pour parfaire ces éléments, la feuille de route présentée par Dominique et Anne Ruhlmann a été adoptée, même si celle-ci nécessite quelques aménagements. Le plus important est de réussir à impliquer les établissements scolaires dès le mois de juin précédent le championnat, ainsi que de s'appuyer sur les clubs les plus proches de ces établissements. En effet, le CDE est là pour organiser la compétition, mettre en commun les informations, mais c'est avec un appui local,

en l'occurrence celui des clubs que la réussite sera complète. Attention également aux notions échiquiennes complètement étrangères aux néophytes (Code FFE, règle des 103 points, etc...).

Il est donc nécessaire d'impliquer plus les partenaires (clubs et établissements scolaires) dans cette fête des échecs que le CDE souhaite réaliser.

4. Dossier de Subvention CNDS 2010

La DRDJS devient un sous-ensemble de la DDCSPP (Direction Départementale pour la Cohésion Sociale et la Protection des Populations), avec les changements de politique qui en découlent : Le sport au niveau départemental devient social, les subventions accordées pour les compétitions de haut niveau passant à l'échelon supérieur (Régional). Cette politique est en accord avec le plan de développement du CDE35, ce qui justifie la revalorisation de la subvention du CNDS en novembre 2009, ainsi que l'obtention d'un demi PSE (Plan Sport Emploi). Le dossier CNDS 2010 du CDE35 ne change pas par rapport au contenu du plan de développement : ceux-ci sont confondus.

Un changement pour les clubs, c'est le CDE35 qui déterminera l'ordre des actions proposées par ces clubs, au sein de leurs dossiers CNDS.

5. Le Plan Sport Emploi

M. LE MAREC Simon a démissionné du CDI subventionné par le CNDS, dans le cadre de la convention pluri-annuelle signée en septembre 2009. Sa démission a pris effet début janvier 2010. Son remplaçant est M. CASTEL Efflam.

Cet emploi a une vocation de forte utilité sociale et les objectifs ne sont pas d'amener des joueurs en compétition.